



## Déclaration liminaire Comité départemental d'action sociale du 30/06/2022

Madame la présidente,

Malgré les promesses d'un monde d'après, aucune leçon ne semble être tirée des crises successives liées au système capitaliste, ultra libéral et mondialisé. Les inégalités au niveau mondial, européen et français continuent de se creuser. Les 40 entreprises françaises les mieux cotées ont enregistré l'an dernier des profits inégalés à hauteur de 137 milliards d'euros. C'est l'équivalent de 2,4 fois le budget de l'Éducation nationale !

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vient d'annoncer une augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet, alors que l'inflation sur un an est actuellement de 5,2 %.

La politique de gel de la valeur du point d'indice depuis plus de 10 ans a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la fonction publique : dégradation du pouvoir d'achat, baisse de l'attractivité, départs trop nombreux, difficultés de recrutement, sentiment de déclassement. Plus que jamais, aux Finances, les revendications de la CGT sont à l'ordre du jour : revalorisation du point d'indice de 10 % et abandon de toutes mesures individualisant la rémunération, dite au « mérite ».

À l'ordre du jour de ce CDAS, la réforme de l'action sociale, dont nous soulignons les dangers lors du précédent CDAS du 25 mars 2022.

La CGT condamne cette restructuration car elle actera, à terme, la fin de l'action sociale de proximité.

Nous dénonçons une nouvelle fois :

- la réorganisation du réseau des délégations d'action sociale pour privilégier une structure régionale, avant tout comptable. C'est éloigner la gestion du réseau de proximité, véritable richesse pour notre ministère, pierre angulaire de l'action sociale mais que le Secrétariat Général a vidé au fil des ans de sa substance en lui ôtant toutes prérogatives.
- la remise en question du fonctionnement des associations ALPAF, EPAF et AGRAF. Notamment par leur gouvernance et leur regroupement qui remettrait en cause leur autonomie.
- la vente de 14 des 23 résidences EPAF au motif qu'elles ne correspondraient plus aux désirs des agents, dans un marché immobilier en berne dans le secteur du tourisme. Cette décision a été prise malgré l'opposition unanime des organisations syndicales.
- baisse de la subvention à ALPAF au motif que les prêts s'autofinancent alors que d'autres prestations pourraient être mises en œuvre et dans des conditions plus favorables (aide au logement d'un enfant étudiant par exemple) et que le besoin de logements persiste.

LA CGT REVENDIQUE :

- de garantir un accès pour toutes et tous à l'action sociale,
- une information accessible à l'ensemble des agents,
- de maintenir un réseau de proximité.
- une restauration collective de qualité et accessible à tous.

**LA CGT SERA TOUJOURS PRÉSENTE AUX CÔTÉS DES AGENTS ET CONTINUERA À FAIRE DES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER L'ACTION SOCIALE.**